nexter MUNITIONS	**FICHE DE DONNEES DE SECURITE** Selon 91/155/CEE	Réf : 09-0036 Indice : A Date : 16/02/2009 Nombre de pages : **5**

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

VERNIS GOMME LAQUE TEINTE

Société

Siège social	**Centre producteur**
Nexter Munitions 13, route de la Minière - 78034 Versailles Cedex Tél : 01.30.97.37.37	Nexter Munitions Etablissement de Bourges 7 route de Guerry – 18000 Bourges Tél : 02.48.21.91.11

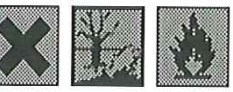
2 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit contient :

- 28 à 30 % de gomme laque (n° CAS : 9000-59-3, n° EINECS : 232-549-9)
- 67 à 73 % d'éthanol (n° CAS : 64-17-5, n° EINECS : 200-578-6)
- 0,9 à 1,65 % d'essence de térébenthine (n° CAS : 8006-64-2, n° EINECS : 232-350-7)
- 0,02 % de fushine (n° CAS : 632-99-5, n° EINECS : 211-189-6)

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
F Facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

11	Facilement inflammable
20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
36/38	Irritant pour les yeux et la peau
40	Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Indications complémentaires :

Le produit est un produit chimique. Il doit être utilisé par du personnel formé et disposant des EPI nécessaire.

4 - PREMIERS SECOURS

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin pour plus de sécurité.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'accident, protéger, alerter les secours, mettre en sécurité la victime.

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés : Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Peut générer en cas d'incendie des oxydes d'azote (NO_x) et du chlorure d'hydrogène (HCl)

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

Nettoyage/récupération : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques

Stockage : Stocker dans un endroit frais et sec, dans des fûts bien fermés. Ne pas stocker avec des aliments.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
8006-64-2 essence de térébenthine : VME = 560mg/m^3 (100 ppm)
64-17-5 éthanol : VME valeur momentanée = 9500 mg/m^3 (5000 ppm)
valeur à long terme= 1900 mg/m^3 (1000 ppm)

Equipement de protection individuel :



Gants de protection : le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement dum matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.



Lunettes de protection hermétiques

Port de vêtements de travail protecteurs
Eviter tout contact avec les yeux et la peau

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide **Couleur :** rouge

Odeur : Caractéristique de l'éthanol **Point d'inflammation :** 13°C

Température d'inflammation : 220°C

10 - STABILITE / REACTIVITE

Décomposition thermique/conditions à éviter Fort réchauffement

Substances à éviter : Oxydants forts, acide nitrique, métaux alcalins, métaux alcalinoterreux, oxydes alcalins, oxydants, anhydrides, peroxydes, composés halogénés

Réactions dangereuses : Développe des peroxydes

Produits de décomposition dangereux : Aucune information disponible

Indications complémentaires : Matériaux non appropriés : caoutchouc

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUR LA OU LES MATIERES DE BASE

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

	Gomme laque	Fuschine	Ethanol	Essence de térébenthine
Oral	LD50 >5000 mg/kg (rat)	Aucune données quantitatives disponibles concernant la toxicité de ce produit	LD50 7060 mg/kg (rat)	LD50 5760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 > 10000 mg/kg (rat)		LD50 > 20000 mg/kg (lapin)	NC
Inhalatoire	NC		LC50/4 h 95,6 mg/l (rat)	NC

Effet primaire d'irritation :

- De la peau : l'essence de térébenthine irrite la peau et les muqueuses, peut provoquer une dermatite en cas de contact prolongé ou répété avec la peau, les autres produits n'entraînent aucune irritation ou faible irritation
- Des yeux : effet d'iritation
- Après respiration : faible irritation
- Sensibilisation : sensibilisation possible par contact de la térébenthine avec la peau, aucun effet de sensibilisation des autres produits
- Toxicité subaiguë à chronique : effet cancérogène suspecté de la fuschine – preuves insuffisantes
- Indications toxicologiques complémentaires : en cas d'ingestion, irritations de la bouche, de la gorge et de l'œsophage; en cas de résoption, méthémoglobinémie avec céphalées, troubles du rythme cardiaque, chute de tension, dyspnée, spasmes, troubles du système nerveux central, vertige, paralysie respiratoire, ivresse, narcose, vomissement, diarrhée

Renseignements complémentaires : manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES SUR LA OU LES MATIERES DE BASE

Toxicité aquatique :

Pas de données quantitatives disponibles concernant l'effet écologique des autres constituants que l'éthanol
Pour l'éthanol : toxicité pour les poissons : LC50 : 8140 mh/l/48h Leuciscus idus
toxicité sur les daphnies : EC50 : 9268-14222 mg/l/48h Daphnia magna
toxicité sur les algues : IC5 : 5000 mg/l/7d Scenedesmus quadricauda
toxicité sur les bactéries : EC5 : 6500 mg/l/16h Pseudomonas putida

Indications générales :

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égouts ou le sol
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination des déchets est règlementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

14 - TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier) :



Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) : 3 Liquides inflammables
Identification du danger : 33
N° ONU : 1866
Groupe d'emballage : II
Etiquette de danger : 3
Désignation du produit : RESINE EN SOLUTION (VERNIS GOMME LAQUE TEINTE)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Non déterminé

Transport aérien IMD ICAO-TI et IATA-DGR :

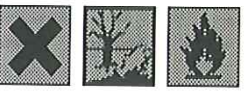
Non déterminé

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
F Facilement inflammable

Phrases R : 11-20/21/22-36/38-40-43-51/53-65

Phrases S : 2-7-9-16-36/37-46-61-62

Indications sur les restrictions de travail : respecter les limitations d'emploi pour les jeunes, respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent

16 - AUTRES INFORMATIONS / AVERTISSEMENT

La présente fiche de donnée de sécurité a été réalisée sur la base de l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. De ce fait, les données mentionnées dans la présente fiche ne peuvent être considérées comme exhaustives.

Il appartient à l'utilisateur :

- d'élaborer sous sa propre responsabilité, les mesures de sécurité concernant tous les cas de mise en oeuvre du produit en tenant compte notamment des données de la présente fiche,
- de répercuter à tous les utilisateurs et manipulateurs, les données de sécurité et les mises en garde concernant les risques mentionnés dans toute documentation afférente à l'utilisation du produit,
- d'avoir conscience des risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette énumération ne doit en aucun cas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de réglementations autres que celles citées ; notamment celles susceptibles de régir son activité propre, concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les services techniques de Nexter Munitions sont à la disposition des utilisateurs pour apporter, dans la mesure du possible et de leurs connaissances, assistance en la matière.

nexter MUNITIONS	**FICHE DE VALIDATION D'UNE F.D.S.**	Réf : 09-0035 Indice : A Date : 16 Fev. 09

IDENTIFICATION DU PRODUIT : VERNIS GOMME LAQUE TEINTÉ

REDACTEUR

Nom / Service : LATH-BRACQ Peggy NTM/ST/MEP/TE

Date : 23/02/09

Visa :

Nom / Service : DESMENOIS Isabelle NTM/ST/MEP/TE

Date : 23/02/09

Visa :

Nom / Service :

Date :

Visa :

VALIDATION DEPARTEMENT PREVENTION DES RISQUES

Nom : S. ASTIE Sylvain ASTIÉ

Date : 27/02/09

Visa :

Fiche de validation interne Nexter Munitions
Ne pas diffuser à l'extérieur

document est la propriété de Nexter. Les informations qu'il contient ne peuvent être utilisées, roduites ou communiquées sans accord préalable écrit de l'autorité émettrice.